

INFORMATION AUPRES DES FAMILLES

Déposée sur ECLAT le 20 octobre 2022

Les avis aux familles relatifs au trimestre 1 (septembre - décembre 2022) ont été transmis le 20 octobre par courriel à l'adresse du responsable en charge du règlement des factures – Nous vous invitons à vérifier si la facture n'est pas dans vos mails indésirables.



A l'attention des élèves **BOURSIERS**

Les montants de bourse ayant été ré-évalués, nous n'avons pas pu les intégrer sur la facture. Si l'élève était boursier l'an dernier, merci de ne pas la régler et attendre que la nouvelle facture vous soit envoyée prochainement.

LES MOYENS DE REGLEMENT A VOTRE DISPOSITION



ATTENTION LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N'EST PAS PROPOSE

→ **Le télépaiement**

Ce moyen de règlement est possible en utilisant le portail **EducConnect** via un mode de paiement en ligne sécurisé des Finances Publiques : TIPI.

Accès au site <https://educonnect.education.gouv.fr>

Votre identifiant et mot de passe sont disponibles sur demande auprès du service intendance du Lycée sauf si vous détenez le code d'accès au portail du Téléservice.

→ **Le virement bancaire**

- Par virement au compte de l'établissement en précisant le numéro de facture
LYCEE LAMARTINE
IBAN : FR76 1007 1710 0000 0010 0192 194 BIC : TRPUFRP1

→ **Chèque – Espèce ou Carte bancaire**

- Par chèque bancaire établi à l'ordre de : Agent comptable du LYCEE LAMARTINE
- En espèce ou en Carte bancaire au service de l'Intendance du Lycée Lamartine

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

POUR NOUS JOINDRE :

Téléphone : 03-85-20-46-00

Courriel : gest3.0710045n@ac-dijon.fr

Fait à MACON, le 20 octobre 2022

L'Agent Comptable du Lycée Lamartine,
Emmanuel RODOT



